

DECISION n°2023-649**DELEGATION GENERALE - DIRECTION DES EHPAD EAUX VIVES et PRIEURE***(Annule la décision 2021-529)*

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le recrutement en CDI du 11 août 2021 de Monsieur EL KASRI Imad en qualité de directeur adjoint,

Vu le recrutement en date du 17 juillet 2023 de Madame Carole DANIEL en qualité d'adjointe de direction des EHPAD,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 09 juillet 2021 détachant Madame Anaïs VERDIN dans le corps des directeurs d'hôpital (classe normale) au centre hospitalier de Dreux, en qualité de directrice adjointe, chargée des ressources humaines et des affaires médicales,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2022 maintenant en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du CH de Dreux Monsieur Hugo MONTAMAT, à compter du 21 décembre 2022, pour une période de quatre ans.

DECIDE**Article 1 -**

Délégation générale est donnée à Madame **VERDIN Anaïs**, directrice adjointe, pour la gestion des EHPAD Eaux Vives et Prieuré, y compris les assignations dans le cadre du service minimum à mettre en œuvre en cas de grève.

Article 2 :

Elle sera assistée de Mme **Carole DANIEL**, adjointe de direction, placée sous son autorité hiérarchique directe.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement, elle sera remplacée par **M. Imad EL KASRI**, Directeur adjoint, qui reçoit à cet effet la même délégation générale.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au comptable de l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir et communiquée au conseil de surveillance.

Article 4 :

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

A Dreux, le 1^{er} septembre 2023

Anaïs VERDIN

Carole DANIEL

Imad EL KASRI

Le directeur

Directrice adjointe

Adjointe de direction

Directeur Adjoint

H. MONTAMAT

Copies : A. VERDIN, C. DANIEL, I. EL KASRI, dossier administratif, trésorerie, préfecture (recueil des actes administratifs), conseil de surveillance